

Formation présentielle

Consentement dans les soins : du principe à la pratique

Devis de formation

Intitulé de la formation

Consentement dans les soins : du principe à la pratique

Articuler éthique, droit et relation thérapeutique.

Intervenant·e·s

Pierre-Luc L'Hermite, docteur en droit, ostéopathe D.O., doctorant en philosophie des sciences

Aurore Mambriani, masseur-kinésithérapeute D.E.

Dates et lieu de formation

du vendredi 20 et samedi 21 novembre 2026 Marseille —

L'entre-2-murs, 318 Rue saint-Pierre 13005 Marseille

Durée et horaires

15 heures de formation en présentiel

Vendredi **9h00 – 12h30** et **13h30 – 17h30**

Samedi **9h00 – 12h30** et **13h30 – 17h30**

Format : Présentiel

Nombre d'heures de formation : 15 heures

Coût total de la formation : 600€ TTC et HT

Après-midi : application pratique et spécificités du consentement

13h30 – 14h Situations cliniques (contentieux ordinal — le cas d’une patiente en pleurs)

14h – 14h45 Jeu de rôle sur les pressions implicites

14h45 – 15h15 Nuances éthiques — accepter, assentir, consentement formel ou substantiel

Pause · 15h15 – 15h30

15h30 – 16h15 Mise en situation — la systématisation délétère du consentement (surcharge cognitive) : repérer les moments où trop formaliser devient contre-productif

16h15 – 16h30 Bilan de l'atelier — la balance bénéfice/risque d'oser vérifier plutôt que de présumer un accord tacite, en tenant compte des traumatismes et des zones grises

16h30 – 17h30 Conclusion — *l'importance de se sentir en sécurité, patient-e comme praticien-ne, pour exprimer et recueillir un consentement*

Moyens pédagogiques et d'accompagnement

- Apports théoriques illustrés (histoire, éthique, droit médical)
- Ateliers participatifs et mises en situation
- Jeux de rôle filmés ou commentés en groupe
- Étude de situations cliniques et de décisions ordinales
- Documents de cours remis aux stagiaires
- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation
- Mise à disposition en ligne des supports à la suite de la formation

Fait à Marseille, le 03/09/2026